

si des Traités tendans à déchirer les doubles  
liens sur lesquels est fondé tout le système  
de l'Empire, doivent être regardés comme  
compris dans la *regle générale*, ou comme  
desaprouvés par l'*exception*. Mais tous ces  
procédés ne seront pas capables d'ébranler la  
constance de Sa Majesté la Reine de Hongrie  
& de Boheme.

Ferme dans les revers, modérée dans les  
succès, fidèle à ses Alliés, attentive aux avan-  
tages de la Patrie, pacifique & toujours dis-  
posée à se réconciler avec ses ennemis, elle  
continuera d'aller le droit chemin, comme  
elle a fait jusqu'ici. Elle a une aversion natu-  
relle pour tout ce qui ressemble à la violence  
& à l'injustice. Elle ne prétend rien de ses  
Co-Etats que ce qu'Elle s'offre à leur accor-  
der au double, dans les mêmes circonstances.  
Ce qu'Elle attend des autres, Elle s'en fait la  
premiere une loi à elle-même, défiant ses  
ennemis d'apporter jamais aucune preuve du  
contraire. Mais comme Sa Majesté épuise par-  
là tout ce qu'on peut jamais en souhaiter,  
Elle ne renoncera non plus jamais à ce qu'Elle  
se doit à Elle-même, à sa Couronne, à sa  
Maison, au Chef de l'Empire & à la Patrie;  
par conséquent Elle se laissera aussi peu dé-  
choir de l'*Union perpétuelle*, qui subsiste entre  
sa Maison & quelques Cercles de l'Empire,  
que des droits qui lui reviennent des liens  
communs de tous ses membres. Ainsi S. M.  
voulant s'assurer, voulant maintenir & con-  
server en son entier ce double droit, de même  
que tout ce qui en résulte, contre routes les  
entreprises contraires, Elle a chargé le Mini-  
stre soussigné de notifier cette déclaration &